Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202614-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 19** **Puis 20 à compter du point 2** **Puis 21 à compter du point 3** **Nombre de votants : 22** **Puis 23 à compter du point 2** **Puis 24 à compter du point 3**	Le 21 janvier 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, MM JUGAN, LECLERC MMES, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST (à partir du point 2), MANCEAU, MM GEFFRAY, BENOIST (à partir du point 3), CHERON, GUIHEUX, BAZIN, CONNEAU, RESCAN, MME SOULIMAN, M OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MME LE GALL-LE BLEIZ, MM, DANION, DUFRESNE. **Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, RESCAN. **Absents excusés** : / **Absents** : MM BODIN, MMES CHASSAT, GOURVEZ, MM TRIHAN, ROSE. Monsieur Jean-Michel CHERON a été élu secrétaire de séance.

14. CONVENTION SYNDICAT DES EAUX DE BAIN TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE LIES AUX TRAVAUX DU BARRAGE DE LA BORNIERE -ANNEXE-

Rapporteur : David Jugan

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du barrage de la Bornière, il convient de procéder à des travails préalables sur le réseau d'eau potable.

Les travaux doivent se dérouler en deux phases. Une première phase préalable consistant à la réalisation d'un maillage pour maintenir l'alimentation en eau pendant les travaux du barrage.

Une seconde phase à l'issu des travaux du barrage consistant au rétablissement du réseau.

Le syndicat Mixte des Eaux de bain à estimer le coût des travaux liés au maillage à 24 945.81 euros HT, et que le rétablissement est estimé à 10 945.50 euros HT.

La participation définitive sera calculée en fonction du coût réel des travaux réalisés. Elle sera versée après réalisation des travaux, dès réception du titre de recette transmis par le SGC de Guichen.

Le syndicat Mixte des Eaux du Pays de Bain s'engage à faire réaliser des travaux « Route des carrières » à la demande de la Commune de Bain de Bretagne.

Il est proposé au Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260121-2101202614-DE

- d'approuver la convention
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 24

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470